

PROJET DE LOI 79 MODIFIANT LA LOI SUR LES MINES DU QUÉBEC

« **VERS UNE SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DES MINÉRAUX INDUSTRIELS** »

Mémoire présenté à :

Commission parlementaire
Agriculture, pêcheries et ressources naturelles

Par :



Mai 2010

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
PRÉAMBULE	3
1. MISE EN CONTEXTE	4
1.1. Contexte régional	4
1.2. Des actions régionales concrètes de développement.....	4
1.3. Émergence d’une vision provinciale	6
2. LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL, UN POTENTIEL DE CROISSANCE DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC	7
2.1. Un marché et des compétiteurs internationaux	8
3. UN ORGANISME PROVINCIAL DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DES MINÉRAUX INDUSTRIELS « LA SQDMI »	9
3.1. La mission	9
3.2. Les objectifs spécifiques	9
3.3. Fonctionnement de la SQDMI.....	10
3.4. Un projet-pilote	10
CONCLUSION	11
ANNEXE 1	13
ANNEXE 2	15

PRÉAMBULE

En octobre 2007, la Conférence régionale des élus (CRÉ) Saguenay–Lac-Saint-Jean a déposé un mémoire lors de la consultation provinciale sur la Stratégie minérale. Elle a également participé à la consultation régionale sur la proposition de modifications à apporter à la Loi sur les mines, les 8 et 11 septembre 2009.

Lors de cette dernière consultation, la CRÉ a fait part de ses préoccupations et de son appui à plusieurs modifications. Elle a, entre autres, signalé que le projet de loi devrait contenir un article qui nous apparaît essentiel pour favoriser le développement minéral au Québec, cet article étant le suivant :

« Le ministre peut créer une Agence de développement minérale au Québec pour faciliter le développement des ressources minérales du Québec. ».

Ainsi, c'est donc en réponse à l'invitation ministérielle qui a suivi cette présentation que nous intervenons aujourd'hui devant les membres de cette Commission afin d'élaborer davantage sur le concept d'une « *Agence ou Société québécoise de développement des minéraux industriels SQDMI* ».

1. MISE EN CONTEXTE

1.1. Contexte régional

Le projet de doter le Québec d'une Société québécoise de développement des minéraux industriels origine des travaux amorcés au Saguenay–Lac-Saint-Jean par le *Fonds minier régional*, à l'aube des années 2000, dans le cadre notamment du projet ACCORD.

Dès 2003, en matière de développement de son potentiel minéral, le Saguenay–Lac-Saint-Jean mettait une emphase particulière sur le secteur des minéraux industriels alors qu'une entente ACCORD est conclue entre la région, le gouvernement du Québec et la Société générale de financement (SGF). Le projet ACCORD reconnaît de fait les minéraux industriels parmi les créneaux d'excellence du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce créneau, qualifié « en évaluation », se caractérise par le développement d'activités d'exploration, d'exploitation et de développement du secteur industriel de transformation minérale.

Cette reconnaissance n'est certes pas étrangère au fait que le Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose d'un sous-sol minéral diversifié. Cette diversité, associée à la formation géologique de la province de Grenville (Annexe 1) est à l'origine du type d'exploitation minérale que connaît la région. La province de Grenville est surtout reconnue pour ses minéraux industriels et ses pierres architecturales (le granit noir), plus précisément :

- Les géomatériaux de construction (sable/gravier et pierre concassée de divers types);
- les minéraux industriels comprenant les pierres dimensionnelles et architecturales (granit de diverses couleurs dont le granit noir ou anorthosite);
- d'autres substances telles que : l'alumine, le calcite ou marbre blanc, la silice, la wollastonite, la syénite à néphéline, l'apatite, la tourbe de sphaigne;
- des métaux à ferro-alliages (silicium, niobium, titane, vanadium) ;
- les minerais de fer.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean se démarque ainsi grandement des régions minières traditionnelles que sont notamment l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord. Les annexes 1 et 2 présentent la délimitation du Grenville et les types de formation géologique du sous-sol du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Comparés aux autres provinces géologiques, les types d'exploitation au Saguenay–Lac-Saint-Jean contrastent grandement avec ceux des camps miniers traditionnels (Abitibi et Côte-Nord). La région a donné naissance à de nombreuses entreprises depuis les années 50 dont certaines ont atteint la dimension de groupes industriels bien structurés et intégrés. Ces derniers exportent des produits semi-finis sur les marchés nationaux et internationaux.

1.2. Des actions régionales concrètes de développement

À partir de ces éléments, les principaux acteurs du secteur minéral en région ont, dès 2004, entrepris une démarche afin d'accroître les activités et les retombées régionales autour des minéraux industriels.

Les principales actions se résument comme suit :

1. La création d'un comité créneau (Démarche Accord) sur les minéraux industriels en 2004, réunissant différents intervenants (industries, ministères, Centre d'étude sur les ressources minérales/UQAC et Conférence régionale des élus);
2. La réalisation d'une étude¹ par la firme DENCO sur le développement des minéraux industriels au Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2005;
3. Un plan d'action préliminaire réalisé par le comité créneau en septembre 2006 visant à créer une structure régionale orientée autour de trois (3) axes principaux d'intervention :
 - 3.1 Support aux entreprises, entrepreneuriat et mise en marché;
 - 3.2 Acquisition de connaissances, recherche et développement, formation;
 - 3.3 Leadership et coordination;
4. Un plan de transition amorcé en décembre 2006 comprenant trois (3) volets :
 - 4.1 Développement des projets porteurs pour le développement des minéraux industriels pour la région (volet confié à DENCO) ;
 - 4.2 Support aux activités régionales de prospection (volet confié au Fonds minier du Saguenay–Lac-Saint-Jean);
 - 4.3 Établissement d'une planification stratégique pour les minéraux industriels (volet confié au Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'UQAC (CEE-UQAC)).

Les actions 1, 2 et 4.3 ont été réalisées.

Les efforts, les énergies et les argents importants consacrés par tous les partenaires afin de qualifier le créneau des minéraux industriels n'auront pas permis de le maintenir parmi les créneaux d'excellence de la région. Ainsi, en 2007, suite aux exigences de rationalisation imposées à l'ensemble des régions par le gouvernement du Québec, ce créneau régional se voyait soustrait du projet ACCORD.

La région a toutefois maintenu l'importance accordée au développement du secteur d'activité des minéraux industriels parce qu'elle est une productrice et exportatrice d'importance pour plusieurs minéraux industriels (incluant le granit).

¹ Stratégie de développement de l'industrie des minéraux industriels du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mai 2005. Préparé par DENCO pour le Comité créneau. 85 p.

1.3. Émergence d'une vision provinciale

Bien que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ait mis en place des actions régionales pour développer le secteur des minéraux industriels, la CRÉ croit fermement que le développement de ce secteur, même pour notre région, passe par le développement d'une filière sur l'ensemble du territoire du Québec. À cet effet, l'analyse du CEE-UQAC² a fait ressortir que :

1. *Les différentes familles de minéraux industriels ne sont pas exclusives à une région administrative donnée;*
2. *La majorité des entreprises privées œuvrant dans le secteur des minéraux industriels sont actives dans plus d'une région à la fois, car les pierres architecturales, tout comme la plupart des minéraux industriels, se retrouvent dans plusieurs régions québécoises.*

En faisant l'analyse d'une liste d'entreprises privées œuvrant dans le secteur des minéraux industriels³, nous pouvons constater que la majorité de celles-ci œuvrent dans plus d'une région à la fois. Par conséquent, une entreprise du secteur des minéraux industriels se spécialisant dans le secteur des pierres architecturales sera appelée à intervenir dans différentes régions du Québec. Par exemple, une d'entre elles exploite du granit dans trois (3) régions administratives différentes (au Saguenay–Lac-Saint-Jean, à Lanaudière et dans la Capitale-Nationale).

Cette démonstration étant faite, il nous apparaîtrait donc laborieux de supporter adéquatement les entreprises œuvrant dans le secteur des minéraux industriels en se limitant à une clientèle strictement régionale.

² Planification stratégique et plan d'action. Développement des minéraux industriels. 2007. Planification stratégique et opérationnelle 2008-2010. Document présenté à Ressources naturelles et Faune Québec par le Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage, Université du Québec à Chicoutimi. 104 p.

³ Planification stratégique et plan d'action. Développement des minéraux industriels. 2007. Planification stratégique et opérationnelle 2008-2010. Document présenté à Ressources naturelles et Faune Québec par le Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage, Université du Québec à Chicoutimi. 104 p

2. LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL, UN POTENTIEL DE CROISSANCE DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Selon le MRNF⁴, en 2008, les minéraux industriels ont fait l'objet de livraison pour un montant total de 738,7 millions de dollars et créé 3 306 emplois (excluant les sablières et les gravières).

Lorsqu'on compare les retombées du secteur des minéraux industriels par rapport au secteur minier, on constate une disparité inquiétante. Ce dernier a fait l'objet de livraison pour 4 438 milliards de dollars et créé 8 933 emplois (excluant les alumineries et les fonderies).

Dans le cas du secteur minier, il existe un vaste support au développement. La perception des représentants du secteur des minéraux industriels de la région est à l'effet que les géologues sont formés pour identifier et valoriser les minéraux métalliques. Selon eux, les secteurs miniers du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de Géologie Québec sont axés sur le développement des connaissances dans le but d'identifier des indices miniers, afin de les valoriser. Or, selon ces représentants, le développement des minéraux industriels ne reçoit pas, ou très peu, de support de la part du gouvernement du Québec.

Ce qu'il faut constater, c'est que le développement minier et le développement minéral constituent deux mondes différents et ils se font dans des contextes et par des intervenants tout à fait différents. Il ne s'agit pas du même type de clients, les analyses d'échantillonnage tiennent compte de proportions différentes et les investissements d'extraction et de mise en marché ne sollicitent pas les mêmes bourses, ni les mêmes investisseurs. Comme les méthodes d'identification des minéraux industriels sont tout à fait différentes, ainsi que le développement du secteur, nous pouvons illustrer cette différence par cette image :

***Un gisement métallique est difficile à trouver, mais il est facile à vendre.
À l'inverse, les minéraux industriels sont faciles à trouver,
mais ils sont difficiles à vendre.***

Il est ainsi permis de conclure que le développement des minéraux industriels fait appel à des approches de développement plus industrielles que géologiques.

La prise en charge du développement de la filière des minéraux industriels nécessite que des outils de gestion et de planification spécifiques soient pris en charge par une structure près du « terrain » et qui comprend les rouages propres au milieu des minéraux.

Présentement au Québec, aucune structure n'est chargée de favoriser le développement économique du secteur des minéraux industriels, à l'exception peut-être de certains acteurs qui l'animent indirectement en se préoccupant des mines en général (ex : Association minière du Québec, etc.). Nous sommes donc d'avis que le développement du potentiel

⁴ M. Germain Girard, MRNF, (communication par courriel)

économique des minéraux industriels devrait être la responsabilité d'un organisme dédié et indépendant.

De plus, en supportant tous les acteurs de l'industrie des minéraux industriels uniformément à l'échelle provinciale, il sera possible de considérer d'autres dimensions telles que le développement des marchés, l'acquisition de connaissances, la recherche et le développement de même que la formation, la coordination du secteur et la veille technologique.

2.1. Un marché et des compétiteurs internationaux

Nous savons qu'être concurrentiel dans ce secteur est un défi de taille puisque les acteurs présents sont des joueurs déjà bien établis, développés et souvent internationaux. Le surplus de production du marché exerce un effet de stagnation sur les prix, alors que les coûts attribuables à la construction, à la main-d'œuvre et à l'énergie augmentent. Ceci confronte plusieurs producteurs de minéraux industriels à des défis importants, en plus d'être affectés fortement par la force du dollar canadien. La CRÉ croit qu'une coordination provinciale permettrait de pallier plusieurs de ces problématiques importantes.

Ainsi, en s'unissant aux autres acteurs de tout le Québec, les acteurs régionaux et provinciaux pourront développer des avantages concurrentiels et bénéficier des forces et des avantages de chacun afin de faire face aux concurrents internationaux. Car en effet, les compétiteurs sont internationaux et non régionaux⁵.

Un organisme dédié exclusivement au développement des minéraux industriels revêt, en ce sens, une importance vitale pour le développement économique et social du Québec. Il existe dans notre sous-sol des ressources minérales au fort potentiel de développement, mais qui nécessitent un support pour assurer leur plein essor économique.

Dans cette perspective, la CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean est d'avis qu'il faut rapidement créer un organisme de service au développement des minéraux industriels.

D'ailleurs, lors de la consultation sur la Stratégie minérale, en octobre 2007, la CRÉ avait formulé la recommandation suivante :

<p>RECOMMANDATION 4 - Que le gouvernement du Québec encourage et soutienne le développement des minéraux industriels au Québec par la mise en place au Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une structure nationale vouée à la consolidation et au développement de l'industrie québécoise des minéraux industriels.</p>
--

⁵ Ex : À la fin de 2007 les prix des roches phosphatées ont explosé. Les prix sont passés de 70 \$ à 400 \$ au mois de juillet 2008. Ressources d'Ariane possède des dépôts de phosphore et ne s'est rendu compte de cette flambée de prix qu'en juin 2008. Une veille technologique axée sur les minéraux industriels aurait permis à la compagnie de profiter du boom financier d'avant la crise pour accélérer le développement de ses dépôts.

Forts de ces constatations, il est dès lors important de considérer la nécessité d'implanter au Québec une **Société de développement des minéraux industriels (SQDMI)** (Dénomination temporaire).

3. UN ORGANISME PROVINCIAL DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DES MINÉRAUX INDUSTRIELS « LA SQDMI »

3.1. La mission

La SQDMI, corporation sans but lucratif, se verrait confier la mission d'offrir aux entreprises québécoises un support scientifique, technique et financier pour le développement des minéraux industriels et leur mise en marché. Elle mettrait à contribution les compétences et les expertises locales, régionales et gouvernementales dans un ensemble d'actions visant le développement du secteur des ressources minérales au Québec.

Pour réaliser sa mission, nous proposons **six (6) axes d'intervention** qui guideraient ses actions:

1. La promotion du secteur et de ses membres;
2. L'identification de projets d'affaires, de recherche, de développement et d'innovation auprès des acteurs sectoriels;
3. Le support scientifique, technique et financier à la réalisation d'études de pré faisabilité et de projets de développement et d'innovation ;
4. La formation et le perfectionnement des différentes catégories de personnel de l'industrie ;
5. Le développement de partenariats entre les acteurs publics et privés québécois du secteur (établissements d'enseignement postsecondaire, centres de technologie, entreprises privées, etc.)
6. L'aide à la mise en marché par le développement de nouveaux débouchés sur les marchés nationaux et internationaux.

3.2. Les objectifs spécifiques

Pour concentrer son action, il faut avoir des objectifs spécifiques, nous en proposons trois (3) :

- A. Doter le Québec d'une vision concertée du développement durable de son secteur des ressources minérales ;
- B. Contribuer à l'accroissement de la richesse collective du Québec en appuyant les efforts de consolidation, de diversification et de revitalisation de l'économie du Québec par la mise en valeur de nos ressources minérales;
- C. Répondre aux besoins régionaux en matière de développement du secteur des ressources minérales.

3.3. Fonctionnement de la SQDMI

La SQDMI serait dirigée par un conseil d'administration, dont la représentation reste à définir.

Une grande orientation stratégique caractérise cette planification, soit d'assurer le démarrage, la pérennité et la visibilité de la SQDMI à travers le Québec. Ainsi, la priorité pour l'organisation est de se faire connaître pour permettre un démarrage viable et assurer la mise en place de la prochaine phase : la croissance externe.

3.4. Un projet-pilote

Dans l'éventualité où les autorités gouvernementales seraient favorables à la création d'une telle organisation, nous sommes disposés à proposer un Plan d'action sur cinq (5) ans et à participer à la création de l'organisation, via une Entente spécifique de régionalisation pour faciliter sa création **en projet-pilote**.

Aussi, tenant compte des efforts déployés, ici, depuis de nombreuses années, nous proposons son implantation au Saguenay–Lac-Saint-Jean alors que nous accueillons le plus grand nombre d'entreprises actives dans ce secteur et que la région se retrouve au centre de la province de Greville.

CONCLUSION

Un organisme comme celui que nous proposons devrait faire l'objet d'une attention spéciale puisqu'il vise essentiellement le développement économique des régions les plus vulnérables économiquement du Québec. Il s'agit d'innover dans un secteur dont le potentiel de développement est démontré et reconnu.

RECOMMANDATION

Considérant que le développement des minéraux industriels constitue un secteur économique complètement distinct du secteur de développement minier;

Considérant que les services gouvernementaux pour le développement des minéraux industriels sont insuffisants ou inexistants;

Considérant l'orientation 3 de la Stratégie minérale du Québec qui stipule qu'il faut *favoriser un développement minéral associé aux communautés et intégré dans le milieu;*

Considérant que le développement minéral au Québec revêt, par son caractère structurant, une importance vitale pour le développement économique et social de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean,

Considérant que nos secteurs traditionnels d'activité, notamment celui de la forêt, connaissent une période de fortes turbulences et qu'il existe dans notre sous-sol des ressources minérales dont le potentiel de développement nécessite un support pour assurer un essor économique ;

Considérant que la création d'une société québécoise pour supporter le développement du secteur constitue un créneau audacieux, inédit, innovateur, original et visionnaire;

Considérant que le support au développement minéral n'altère en rien celui des mines;

Considérant que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est localisée au centre de la province du Grenville, réputée pour être la formation géologique propice aux minéraux industriels;

Considérant que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est celle qui accueille le plus grand nombre d'entreprises dédiées à l'exploitation des minéraux industriels au Québec;

Considérant que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose de l'Université du Québec à Chicoutimi offrant, entre autres, la formation en génie géologique, la SQDMI pourrait considérer le bassin d'étudiants pour favoriser son développement et l'UQAC pourrait considérer la SQDMI comme une voie d'apprentissage pour ses étudiants;

Il est recommandé :

Que le ministre inclut dans la Loi sur les mines un article lui permettant de créer la Société québécoise de développement des minéraux industriels (SQDMI), dont le siège social serait localisé au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

ANNEXE 2

LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, UN SOUS-SOL DE MINÉRAUX INDUSTRIELS

